

# FONDS d'INVESTISSEMENT CLIMATIQUES

PPCR/SC.10/6  
13 avril 2012

---

Réunion du Sous-comité du PPCR  
Washington  
30 avril 2012

Point 7 de l'ordre du jour

**PROGRAMME STRATEGIQUE POUR LA RESILIENCE CLIMATIQUE  
DU ROYAUME DES TONGA**

## Projet de décision du Sous-comité du PPCR

Le Sous-comité du PPCR, ayant examiné le document PPCR/SC.10/6 intitulé « Programme stratégique pour la résilience climatique du Royaume des Tonga », pays participant au programme pour la région Pacifique,

- a) approuve le Programme stratégique pour la résilience climatique (SPCR) qui doit servir de cadre à la poursuite de l'élaboration du projet envisagé dans le plan stratégique et prend note de la demande de financement de 15 millions de dollars à titre de don ;
- b) confirme sa décision relative à l'allocation des ressources, adoptée aux réunions de juin 2010 et de juin 2011, en vertu de laquelle la fourchette de financement pour le programme régional, qui comprend des programmes stratégiques pour les pays participants et un volet régional, doit servir à planifier l'amélioration des propositions de projets et de programmes destinées à être soumises au Sous-comité pour approbation d'un financement au titre du PPCR ; il est toutefois entendu que les financements correspondant à la limite inférieure de la fourchette seront plus facilement approuvés que ceux proches de la limite supérieure, lesquels seront fonction des ressources disponibles. La fourchette de financement convenue pour un programme régional pilote est de 60 à 75 millions de dollars à titre de don, le montant des autres apports concessionnels ne pouvant dépasser 36 millions de dollars. Le Sous-comité appelle à nouveau les pays contributeurs, les autres pays, les BMD et les autres partenaires de développement à s'efforcer de mobiliser des ressources supplémentaires pour assurer le financement total du SPCR ;
- c) souligne par ailleurs que la qualité des activités proposées sera un élément d'appréciation important dans la décision du Sous-comité d'accorder ou non le financement demandé au titre du PPCR pour le projet envisagé ;
- d) approuve un financement total au titre du PPCR de 750 000 dollars sous forme de don pour la préparation du projet à mettre en place dans le cadre du SPCR ; ledit projet comprend les trois composantes suivantes mises en œuvre par la BASD :
  - i. *Renforcement des capacités d'adoption d'un mode de développement résilient au climat ;*
  - ii. *Financement pérenne de la lutte contre le changement climatique ;*
  - iii. *Renforcement de la résilience des écosystèmes et protection des infrastructures essentielles contre les effets du changement climatique (en particulier systèmes de protection des zones côtières) ;*
- e) prend note du budget prévisionnel établi pour les services de préparation et de supervision des programmes prévus dans le SPCR et approuve une première tranche d'un montant de 199 375 dollars pour le financement desdits services, qui seront fournis par la BASD ;

- f) demande au Gouvernement du Royaume des Tonga et à la BAsD de tenir compte, dans la poursuite de l'élaboration du programme, des observations écrites qui seront transmises par les membres du Sous-comité au plus tard le 11 mai 2012.